

MAIRIE DE ST ALBIN DE VAULSERRE

Procès-verbal du Conseil municipal Séance du mardi 09 décembre 2025

Le 09 décembre 2025 le Conseil Municipal s'est réuni, à 20h30, sous la présidence de

Monsieur Cédric MILANI, Maire

Date de la convocation : 03 décembre 2025

Membres présents : Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine Mollier ,Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani,

Membre absent excusé

Maryline Rivollet représentée par GIRARD-CUSIN Christian

Membre absent non excusé :

Léa Mollier

Secrétaire de séance : Karine Mollier

• Approbation du CR du dernier Conseil en date du 04 novembre 2025

Modification de l'ordre du jour avec l'ajout d'une délibération « Convention avec l'interco pour village départ mai 2026 Alpes Isère Tour. »

Le Maire propose la gratuité de la salle des fêtes pour les pompiers lors de la Ste Barbe le 10 janvier, le conseil municipal accepte la proposition.

Décisions prises par le MAIRE

- Congés de Céline du 25 décembre au 1 janvier inclus.
- Congés de Paul le 26 décembre et 2 janvier.
- Les entretiens individuels des agents ont eu lieu : L'entretien de Paul a été réalisé avec Mr le Maire et Mr Gilbert Longo déclenchement à 100% de la prime variable du RIFSEP
- L'entretien de Céline a été réalisé par Mr le Maire : déclenchement à 100% de la prime variable du RIFSEP
- Les retours sur le repas des aînés et sur les colis sont positifs.
- Le maire a signé le devis de l'étude thermique (réduction de 40% de la consommation) avec l'entreprise Ellypsio pour un montant de 4100 € HT Soit 4920€ TTC pour réaliser l'étude dans le cadre de la demande de subvention DSIL et DETR 2026 sur le projet local technique, appartement et salle des associations.
- Pour donner suite à des plaintes justifiées en mairie, concernant la pose de poteaux et chaînes sur la partie publique, le Maire a envoyé un courrier de mise en demeure de retirer les installations illégales sur le domaine public aux administrées les ayant installés. Un adjoint était déjà allé sur place, échanger physiquement avec les personnes concernées mais sans réussite.
- Mr le Maire a pris un **Arrêté de police interdisant les aboiements de chiens intempestifs** et répétés sur la propriété 159, impasse du Mondon, 38480, Saint Albin de Vaulserre (Isère), parcelle cadastrée section A n°15, propriété de la SCI Le Tisserin, domiciliée au 12, rue Anatole France, 41110

Saint-Aignan, en date du 02 décembre 2025. Arrêté proposé par l'avocat de la commune.

- Un arrêté autorisant la destruction des pigeons en lien avec la société DKM Expert a été pris en date du 02 décembre 2025. Début des opérations jeudi 11 et vendredi 12 décembre à partir de 17h30.
- Mr le Maire a envoyé un courrier à un administré concernant ces obligations non -tenues à la suite de l'arrêté 2004-04-01 sur une habitation 100 route du Guiers, le pétitionnaire a un délai d'un mois pour se mettre en conformité.
- Les entretiens concernant le poste d'agent technique polyvalent ont débutés la semaine dernière, semaine 48, 11 personnes ont déposés leur candidature à ce jour, 2 se sont retirés. La clôture de l'offre au 16 décembre 2025
- La délibération 2025-04-01 en date du 08/04/2025 Avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat a dû être modifié en ANNULE ET REMPLACE Avenant n°2 à la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat , l'avenant n°1 étant déjà pris en 2019
- Sur la maison au carrefour de la route de la Madone et de la route de la Mairie , le maire a fait un arrêté de mise en demeure pour la maison et donc un arrêté pour fermeture des 2 routes sur le périmètre de sécurité. Normalement les travaux de sécurisation ont été terminés vendredi 5 décembre 2025. Les routes ont pu être réouvertes.
- Nous avons reçu le rapport du SDIS pour les bornes incendies : aucunes remarques seulement 6 qui ont un débit insuffisant.
- Le Maire a signé la convention avec La Chartrousine Taxi dans la cadre du contrat de gérance location avec les Taxis du Dauphiné.

• **Délibération approbation du plan communal de sauvegarde (PCS)**

La sécurité de nos habitants est une priorité pour la municipalité. À ce titre, la réglementation impose désormais à chaque commune d'élaborer un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**. Cet outil opérationnel permet d'anticiper les risques, d'organiser la réponse en cas d'événement majeur et de coordonner efficacement les actions des élus, des agents communaux et des partenaires de la sécurité civile.

Un accompagnement professionnel

Pour mener à bien cette démarche, la commune de **Saint-Albin-de-Vaulserre** a été accompagnée par la société **Bureau de Prévention des Risques**, sous la direction de son chef d'entreprise **M. Sébastien Arnaud**. Leur expertise a permis d'élaborer un plan adapté à notre territoire et aux risques potentiels identifiés.

Un travail progressif et collectif

Au total, **trois réunions de travail** ont permis de construire le PCS :

- **15 avril 2025**
- **17 juin 2025**
- **23 septembre 2025**

Ces rencontres ont été complétées par une soirée de mise en situation le **20 novembre 2025**, réunissant le Conseil municipal et la secrétaire de mairie.

Un exercice grandeur nature

L'exercice de simulation du 20 novembre a porté sur un scénario réaliste :

le renversement d'un camion transportant des produits dangereux au carrefour de la RD82 et du lotissement du Maréchal.

Face à cet événement fictif mais plausible, **l'équipe municipale a déployé l'ensemble des actions**

prévues par le PCS afin d'assurer la sauvegarde de la population : sécurisation du périmètre, alertes, coordination, soutien aux habitants concernés, etc. Cet entraînement a permis d'améliorer la réactivité et la cohérence des procédures internes.

Validation du PCS et accès au DICRIM

À l'issue de ce travail, **l'arrêté portant approbation du PCS a été signé par le maire en décembre 2025 et envoyé en sous-préfecture.**

En complément, le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** a été mis à jour. Il est disponible :

- **sur le site internet de la commune,**
- **en version papier sous le préau de la mairie**, à proximité des livres.
- **en version papier dans le hall de la mairie**

Nous invitons chaque habitant à en prendre connaissance : mieux informés, nous sommes tous mieux préparés.

Suite à ce travail, Le maire a besoin de réaliser l'arrêté d'approbation du PCS et l'Avis de réalisation du DCRIM.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité la délibération « Approbation du plan communal de sauvegarde » comme ci-dessus exposés et Autorise Mr le Maire à signer les documents nécessaires à sa mise en place.

• Délibération convention gestion de crise

Vu l'article R731-5 du Code de la sécurité intérieure,

Vu l'article L742-1 du Code de la Sécurité Intérieure relatif aux missions des maires en matière de gestion des secours sur le territoire communal,

Considérant que la Commune de Communes Les Vals du Dauphiné et la commune de saint Albin de Vaulserre souhaite renforcer sa capacité de réponse en cas de crise,

Considérant que la Croix-Rouge française, en sa qualité d'association agréée de sécurité civile, joue un rôle essentiel dans le soutien aux populations sinistrées, la gestion des bénévoles et l'organisation des secours,

Monsieur le Maire explique que cette convention a pour objet de formaliser les engagements réciproques de la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné, La commune de saint Albin de Vaulserre et de la Croix-Rouge française afin de garantir une coopération efficace et une réponse adaptée aux crises et situations d'urgence sur le territoire.

Cette convention prévoit notamment :

- La clarification des rôles et responsabilités des parties en cas de crise,
- L'organisation de la mobilisation des moyens humains et matériels nécessaires à la gestion des crises,
- Les modalités d'intervention de la Croix-Rouge française et les conditions financières associées.

L'objectif final de cette convention est de simplifier le conventionnement entre les communes membres qui le souhaitent et la Croix-Rouge française, par la signature d'une convention unique sur le territoire. Par conséquent et pour garantir la mise en œuvre de cette convention, il est demandé aux communes qui souhaitent en bénéficier de délibérer et de signer la convention avant le 30 septembre 2025.

La convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de deux mois.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention jointe.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité la délibération « Convention gestion de crise » comme ci-dessus exposés et autorise Mr le Maire à signer les documents nécessaires à sa mise en place.

- Délibération plan de financement opération « Réhabilitation de deux locaux communaux : → la salle associative → un local communal (en rez de chaussée en local technique /1er étage en appartement) ».**

Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)		
Maîtrise d'œuvre				
maitrise d'œuvre	ABC ARCHITECTURE	29 750,00 €		
Études complémentaires / frais annexes				
Etude thermique RT-Ex	Ellypsio Energie & Environnement	4 100,00 €		
Sous-total MOE/Études		33 850,00 €		
Travaux				
LOCAL ASSOCIATIF	LOT 1 : DEMOLITION - MACONNERIE - TERRASSEMENT	63 500,00 €		
LOCAL ASSOCIATIF	LOT 2 : ETANCHEITE/CHARPENTE	7 500,00 €		
LOCAL ASSOCIATIF	LOT 3 : MENUISERIES EXTERIEURES PVC / INTERIEUR / VOLETS ROULANTS	22 533,73 €		
LOCAL ASSOCIATIF	LOT 4 : CLOISONS - DOUBLAGE - PLAFONDS	12 385,00 €		
LOCAL ASSOCIATIF	LOT 5 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES	4 218,87 €		
LOCAL ASSOCIATIF	LOT 6 : PLOMBERIE - SANITAIRE	5 958,87 €		
LOCAL ASSOCIATIF	LOT 7 : CARRELAGE - FAIENCE	6 490,00 €		
LOCAL ASSOCIATIF	LOT 8 : PEINTURES INTERIEURES	3 337,00 €		
SOUS-TOTAL	LOCAL ASSOCIATIF	125 923,47 €		
LOCAL TECHNIQUE + LOGEMENT	LOT 1 : DEMOLITION - MACONNERIE - TERRASSEMENT	107 392,00 €		
LOCAL TECHNIQUE + LOGEMENT	LOT 2 : MENUISERIES EXTERIEURES PVC / INTERIEUR / VOLETS ROULANTS	57 972,41 €		
LOCAL TECHNIQUE + LOGEMENT	LOT 3 : CLOISONS - DOUBLAGE - PLAFONDS	44 126,50 €		
LOCAL TECHNIQUE + LOGEMENT	LOT 4 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES	27 359,14 €		
LOCAL TECHNIQUE + LOGEMENT	LOT 5 : PLOMBERIE - SANITAIRE	11 585,81 €		
LOCAL TECHNIQUE + LOGEMENT	LOT 6 : CARRELAGE - FAIENCE	12 423,00 €		
LOCAL TECHNIQUE + LOGEMENT	LOT 7 : PEINTURES INTERIEURES	12 493,80 €		
SOUS-TOTAL	LOCAL TECHNIQUE + LOGEMENT	273 352,66 €		
Sous-total travaux		399 276,13 €		
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		433 126,13 €		
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
DETFR/ DSIL			108 281,53 €	25,00%
Conseil régional			103 950,27 €	24,00%
Conseil départemental			108 281,53 €	25,00%
EPCI (VDD)			10 000,00 €	2,31%
à préciser	TE38 ISERENOV		16 000,00 €	3,69%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		346 513,34 €	80,00%
Part de la collectivité	Fonds propres		86 612,80 €	
	Participation du maître d'ouvrage		86 612,80 €	20,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			433 126,13 €	

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité la délibération plan de financement opération « Réhabilitation de deux locaux communaux : → la salle associative → un local communal (en rez de chaussée en local technique /1er étage en appartement) ». comme ci-dessus exposés et Autorise Mr le Maire à signer les documents nécessaires aux demandes de subventions.

- **Délibération impression du Bulletin**

Mr le Maire présente à l'assemblé deux devis concernant l'impression du bulletin municipal annuel avec les prestations suivantes :

- Brochure 28 pages Format fini A4, ouvert A3 paysage
- Impression quadri recto verso
- Couverture sur CMS 250g
- Intérieures sur CMS 135g
- Reliure piqûre à cheval 2 points métal

L'entreprise Pomme C propose un devis à 672.50 € HT soit 739,75€ TTC

L'entreprise Impression Insolit' propose un devis à 599€ HT soit 718.80€ TTC

Après discussion le conseil municipal choisit le devis de l'entreprise Pomme C

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise Pomme C pour un montant de 672.50 € HT soit 739,75€ TTC comme présenté ce jour et Autorise Mr le Maire à signer le devis « bon pour accord » .

- **Délibération Convention avec l'interco VDD pour village départ mai 2026 Alpes Isère tour**

La compétition cycliste Alpes Isère Tour est un événement international de très haut niveau. Il regroupe chaque année sur cinq jours à la fin du mois de mai une vingtaine d'équipes cyclistes professionnelles et amateurs, françaises et internationales sur un parcours tracé sur le département de l'Isère.

Cet évènement est fortement médiatisé et contribue au rayonnement de l'Isère en général au niveau international.

Aussi, la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné se propose d'accueillir le départ d'une étape sur les cinq prochaines années. Le coût annuel de participation est fixé à 15 000 € annuels, répartis comme suit : 7 500 € pour la commune de départ et 7 500 € pour la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné. Pour l'année 2025 les communes de SAINT ALBIN DE VAULSERRE ET SAINT MARTIN DE VAULSERRE se sont portées candidates.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de participation financière des Communes de SAINT ALBIN DE VAULSERRE et SAINT MARTIN DE VAULSERRE au départ d'une étape de la compétition cycliste Alpes Isère Tour, engagés par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Le montant total de la participation est de 15 000 €, répartit comme suit

Collectivité	Montant participation
SAINT ALBIN DE VAULSERRE	3 750 €
SAINT MARTIN DE VAULSERRE	3 750 €
Vals du Dauphiné	7 500 €

Les communes de SAINT ALBIN DE VAULSERRE et SAINT MARTIN DE VAULSERRE s'acquitteront de sa participation à réception de l'avis des sommes à payer émis par la Communauté de Commune Les Vals du Dauphiné.

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature par les parties jusqu'au versement par les communes de SAINT ALBIN DE VAULSERRE et SAINT MARTIN DE VAULSERRE de la totalité de sa participation financière à la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

En cas de litige relatif à l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection en leur domicile ou siège respectif.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité la délibération « Convention de participation financière dans le cadre de La compétition cycliste Alpes Isère Tour Village départ » comme ci-dessus exposés et Autorise Mr le Maire à signer les documents nécessaires à sa mise en place.

Pour information La course débutera la jeudi 28 mai 2026, avec un village départ sur la commune de Saint Martin de Vaulserre et le départ de la course sur la commune de Saint Albin de Vaulserre.

- **Point repas des aînés**

Le repas a eu lieu le dimanche 07 décembre 2025 à la salle des fêtes de la commune, les colis ont été distribués le samedi 06 décembre au matin, en cas d'absence des habitants lors de la distribution, des flyers ont été déposés dans leur boite aux lettres les informant que leur colis est à disposition en mairie.

- **Point Pigeons**

La société DKM a réalisé 11 passages sur la durée de 2 mois

Le 27 novembre 2025 la société a retiré les cages car le piégeage n'a pas fonctionné pendant ce délai même en ajoutant une grille à la mairie, en changeant les grilles de place et même en ajoutant des pigeons vivants dans la cage.

Il nous propose de réaliser une élimination des pigeons par tir et donc de signer l'arrêté proposer, et validé par la DDT des chasses en Isère.

- **Point Bulletin**

La première réunion a eu lieu on prévoit de le finir avant la fin de l'année pour une impression début d'année.

- **Point Vœux du Maire**

Les vœux du Maire auront lieu le 17/01/2025 à 18h30 à la salle des fêtes de Saint Albin de Vaulserre. La distribution des cartes de vœux est programmée entre le 15 et le 21 décembre 2025.

- **Point commission**

- **Point travaux**

- En attente du devis de remplacement de la fermeture de la porte de la mairie par la société Borello .
- Une intervention de l'entreprise Climpack Confort a été effectué le 04 décembre en mairie concernant le système de chauffage dans les bureaux., de nouveaux réglages ont été effectués. Il doit repasser car pas assez chaud au niveau des bureaux.
- Le remplacement de la vitre du vestiaire a été fait.
- Paul est entrain de repeindre les wc sous le préau.
- Le panneau de la région a été installé vers l'église.

- **Questions Diverses.**

- Date pot de fin d'année des agents le 18 décembre à 19h00.

Fin de la réunion à 22h18

Prochain conseil municipal le mardi 13 janvier 2026

*Secrétaire de séance
Karine Mollier*

Le Maire,
Cédric MILANI

